



56^{ième} session du Conseil des Droits de l'Homme

Point 10 – panel annuel sur la coopération technique

Intervention de S.E.M. Marc Bichler, Représentant Permanent du Luxembourg

9 juillet 2024

Monsieur le Vice-Président,

Le Luxembourg s'associe à la déclaration de l'Union européenne.

Les recommandations de l'examen périodique universel, surtout lorsqu'elles se basent sur celles des organes des traités et des procédures spéciales, établissent une feuille de route pour relever les défis les plus urgents en matière de droits humains. Le Luxembourg soutient une mise en place rapide du référentiel en ligne demandé par la résolution 54/28, qui permettra l'échange de bonnes pratiques. Nous encourageons aussi la poursuite des réflexions sur l'inclusion des recommandations des procédures spéciales et des organes conventionnels, ainsi que sur la mise en place d'un répertoire permanent d'experts et d'organisations prêts au déploiement.

Les États qui demandent une assistance technique pour s'acquitter de leurs responsabilités en matière des droits humains devraient pouvoir l'obtenir plus facilement et sans forcément devoir passer par une résolution de ce Conseil. L'adoption d'une approche fondée sur les droits humains dans les programmes nationaux de développement conçus ensemble avec le système onusien devrait permettre aux États de recevoir une assistance sur mesure, adaptée au contexte local. Le déploiement d'experts du Haut-Commissariat, notamment les Conseillers pour les droits humains, contribue grandement à faire progresser les droits humains, à condition que la crise des liquidités soit résolue. Nous encourageons tous les États à s'acquitter de leurs obligations budgétaires sans délai.

Pour finir, j'aimerais demander aux panelistes quels sont les principaux obstacles politiques à une plus grande efficacité de l'EPU.

Je vous remercie.

(237 mots – temps de parole 1 min 30 s)